

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – GENERALITES

Nous invitons les parents à **prendre connaissance du règlement intérieur** de l'association Les Cyclamens, afin d'éviter tout différend pouvant intervenir au cours de la saison.

Toutes les informations concernant l'association, les enfants ou les parents, vous sont communiquées par courrier postal au domicile inscrit sur les enveloppes fournies (cf. article 2) ou par des papiers remis aux enfants en fin du cours. Si vous le souhaitez, les informations du club pourront vous être envoyées sur votre adresse mail.

Pour les nouvelles inscriptions, il y a **2 cours d'essai gratuits**.

L'adhésion à l'association constitue un **engagement ferme** de participer aux compétitions (cf. article 5) et aux diverses manifestations prévues durant la saison.

La **cotisation** est **annuelle, FIXE et GLOBALE**, et non fractionnable.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Lors de l'inscription, une enveloppe vous a été remise. Elle contient :

- **1 autorisation parentale en cas d'urgence avec informations médicales** : Celle-ci doit être dûment remplie et signée.
- **1 autorisation de diffusion d'image et d'informations Internet**
- **1 fiche d'information sur l'adhérente et ses responsables**
- **1 document récapitulatif** des cours, le montant des cotisations annuelles, les pièces à fournir et l'attestation du règlement intérieur : celui-ci doit être rempli et signé.

Il faut ajouter :

- **1 certificat médical** : Celui-ci doit être daté et signé par le médecin, et comporter la mention « est apte à la pratique de la gymnastique » en écriture lisible. En cas de non conformité, la licence de gym n'est pas établie par la ligue.
- **2 photos d'identité récentes** : Celles-ci doivent comporter nom, prénom et date de naissance au verso
- **2 enveloppes timbrées** et libellées aux nom et adresse du responsable légal
- **Le ou les chèques de la cotisation annuelle**
- **Un chèque de caution de 50 € remis en fin d'année lorsque les équipements ou vêtements sont retournés au club en état** (mis à part pour les gymnastes possédant déjà leur propre justaucorps et pour les éveils).

Cette enveloppe complète est à **retourner le plus rapidement possible** à l'association, afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les licences de gymnastique. Seul le certificat médical peut être rendu dans les 15 jours qui suivent.

En cas de dossier non complet, la gymnaste ne pourra être acceptée dans le cours de gym.

ARTICLE 3 – LES COTISATIONS

La cotisation est fixée par le comité directeur à la fin de chaque saison gymnique. Elle varie suivant les catégories d'âge (éveils - poussines – jeunesses – aînées).

Elle est à verser en début d'année, avec le dossier d'inscription. Si la cotisation n'est pas soldée, les gymnastes ne seront pas acceptés pour les cours de gym. Celle-ci est **annuelle, FIXE et GLOBALE**, et non fractionnable.

Un t-shirt « officiel » du club vous sera remis lorsque la cotisation sera entièrement payée. Il est obligatoire pour toutes les manifestations (gala, compétitions ...). Le prix du t-shirt est de dix euros en cas de perte.

Plusieurs chèques peuvent être établis. Ceux-ci sont à retourner à l'association avec le dossier d'inscription.

Ils seront retirés une fois par mois.

Attention : Ne pas faire de chèques postdatés. Il est interdit de faire un chèque en y portant une fausse date.

ARTICLE 4 – LES ENTRAÎNEMENTS

Lors des entraînements de gymnastique, **les parents sont priés de quitter le gymnase, afin de ne pas déranger les cours.**

Les heures indiquées sur le tableau des horaires correspondent au début du cours de gym par les moniteurs et monitrices, et non pas à l'arrivée au vestiaire.

Les gymnastes doivent se présenter dans le gymnase en tenue à l'heure.

A la fin du cours, les parents et eux seuls peuvent récupérer les enfants. Les gymnastes, dont les parents sont en retard, attendront à l'intérieur du gymnase. Aucun enfant ne doit partir seul sauf sur demande des parents ayant transmis une autorisation signée en début d'année.

Les portes du vestiaire côté couloir et côté gymnase seront fermées pendant les heures de cours, les bouteilles d'eau sont à déposer au bord du gymnase en début de cours.

Pendant les entraînements, les personnes étrangères au club ne doivent pas déranger les cours.

Pour les entraînements, les gymnastes doivent venir :

➤ **En tenue vestimentaire correcte et appropriée**

Corsaire, cycliste, collant, justaucorps, chaussons ou pieds nus et les cheveux attachés.

➤ **Sans friandises**

Il est interdit de manger et d'avoir un chewing-gum.

➤ **Sans bijoux**

Bracelets, chaînes, grandes boucles d'oreilles... Ceux-ci peuvent être dangereux et blesser les gymnastes.

➤ **Sans téléphones portables**

Il est strictement interdit d'utiliser pendant le cours de gymnastique les téléphones portables (appels ou réception d'appels).

Ceux-ci doivent être mis sur arrêt.

En cas de non-respect de ceci, nous recommanderons de donner les téléphones en début de cours.

Pour joindre le gymnase, le numéro de téléphone est le 04 79 69 71 00.

En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

ARTICLE 5 – LES COMPETITIONS

Les gymnastes sont dans l'obligation de **participer aux compétitions** organisées par la Ligue ou le Comité Départemental, sauf pour motif valable.

Pour la catégorie « poussines » :

- les individuels (pour les gymnastes sélectionnées)
- les badges individuels départementaux (pour toutes, à partir de 7 ans)
- le régional par équipe (composé d'un nombre restreint de gymnastes, sélectionnées selon les résultats, l'assiduité et le comportement tout au long de l'année)

Pour la catégorie « jeunesses et aînées » :

- le 1^{er} tour des coupes d'hiver (pour les gymnastes sélectionnées)
- les individuels (pour les gymnastes sélectionnées)
- les étoiles individuelles (pour toutes les gymnastes)
- le régional par équipe (composé d'un nombre restreint de gymnastes, sélectionnées selon les résultats, l'assiduité et le comportement tout au long de l'année)
- le championnat de France par équipe.

Les dates des concours vous seront communiquées ultérieurement. Le jour et l'heure exacts de passage sont transmis 8 jours avant la compétition.

Pour chacune de ces compétitions, un engagement d'environ 3 euros, par gymnaste, est versé à la Ligue, un mois à l'avance.

Si le **désistement d'une gymnaste inscrite** à la compétition intervient sans motif valable, le montant de cet engagement **sera demandé** aux parents.

Il est demandé aux parents dès réception des dates de compétition, de prévenir au plus vite les moniteurs en cas d'indisponibilité de la gymnaste.

Le désistement à la dernière minute, notamment pour le concours régional, peut **pénaliser, voire disqualifier toute l'équipe**.

Pour chaque compétition, **un juge est obligatoirement inscrit** pour 8 participantes (cf. article 13).

Pour les concours par équipe, les moniteurs et monitrices se réservent le droit de modifier les mouvements des gymnastes, suivant la catégorie choisie.

En aucun cas, les parents ou les gymnastes décident des mouvements.

ARTICLE 6 – L'HABILLEMENT

La tenue lors des concours de gymnastique est composée :

- Du **justaucorps** de l'association
- Du **tee-shirt** de l'association

En cas de vol ou de perte, l'association décline toute responsabilité.

Les justaucorps doivent être **retournés au club en état** ou le chèque de caution demandé en début de saison ne sera rendu en fin d'année.

Les justaucorps peuvent également être achetés. Pour les prix et les modalités, se renseigner auprès de la direction de l'association.

ARTICLE 7 – LES DEPLACEMENTS

Afin d'éviter tout contre temps de dernière minute, et dans la mesure du possible, les déplacements s'effectuent, soit en voiture, soit en car (longs trajets).

L'association ne pouvant supporter seule le coût du déplacement en car, **une participation** est demandée aux parents, 15 jours avant le départ.

Il est impératif de se retrouver ensemble sur le lieu de la compétition à l'heure demandée pour le contrôle des licences.

ARTICLE 8 – LES BLESSURES ET ACCIDENTS

En cas de blessure lors du cours, le club a une pharmacie de premiers soins.

Néanmoins, pour les jeunes et aînées, il est demandé aux gymnastes d'**avoir dans leur sac le nécessaire** : élastoplaste, bandage...

En ce qui concerne les médicaments, le club n'a pas le droit d'en fournir.

En cas d'accident, pendant l'entraînement ou la compétition, l'association prend toutes les dispositions nécessaires, soit en conduisant la gymnaste au centre hospitalier ou en clinique, suivant le choix émis par les parents sur l'autorisation parentale, soit en appelant les pompiers, si problème plus grave.

Dans les 2 cas, les parents seront avertis.

Sur le lieu d'une compétition, c'est au club organisateur de prendre les dispositions adéquates.

Si vous êtes présent le jour de l'accident, en aucun cas, vous ne devez descendre sur le plateau de gym. Vous pourrez accompagner votre enfant lors de son transfert.

ARTICLE 9 – L'ASSURANCE

L'association est assurée à la mutuelle nationale des sports à Paris.
Cette assurance est comprise dans le prix d'achat de la licence gymnique.

ARTICLE 10 – LES VACANCES

La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de l'académie de Grenoble.

Toutefois, certains moniteurs ou monitrices peuvent continuer certains cours lors des vacances. Vous serez tenu informé par un papier donné lors du cours de gym.

ARTICLE 11 – LE GALA

Cette soirée est préparée par les gymnastes pendant 1 ou 2 mois. La présence de votre enfant y est obligatoire. C'est une représentation en soirée.

ARTICLE 12 – DIVERS

Une **assemblée générale** est prévue une fois par an. Les parents sont tenus d'y assister.

Elle se tient en général un soir de la semaine, mais vous serez informé par courrier de la date et du lieu de l'assemblée.

Les parents désirant apporter leur concours bénévole sont les bienvenus pour :

- **Juger** : Aucune connaissance particulière de la gymnastique n'est requise.
Une petite formation est à effectuer.
- **Accompagner** les gymnastes en voiture vers les lieux de compétitions
- **Aider** à l'organisation des diverses manifestations envisagées...

Si vous êtes intéressés, veuillez vous faire connaître rapidement auprès des encadrants.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le club des Cyclamens